

CJNORM
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS



SELARL CJ NORM
(AMIOT – SALLARD – LEVEILLARD)
Commissaires de Justice associés
106, rue Willy Brandt
27000 EVREUX CEDEX
Tél : 02.32.33.06.70 - Télécopie : 02.32.62.42.47
contact@hdj27.fr
www.hdj27.fr

PREMIERE EXPEDITION



**PROCES VERBAL DE
DESCRIPTION**

DU 17 OCTOBRE 2024

CJNORM
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS



SELARL CJ NORM
(AMIOT – SALLARD – LEVEILLARD)
Commissaires de Justice associés
106, rue Willy Brandt
27000 EVREUX CEDEX
Tél : 02.32.33.06.70 - Télécopie : 02.32.62.42.47
contact@hdj27.fr
www.hdj27.fr

PREMIERE EXPEDITION

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE DIX SEPT OCTOBRE à 9 Heures 30 Minutes

A LA REQUETE DE :

S.A. BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, Société Anonyme
inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le
numéro 542 097 902, dont le siège est 1, Boulevard Haussmann
75009 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant
légal, domicilié en cette qualité audit siège.

Je, Clara AMIOT, membre de la Société d'Exercice Libéral à
Responsabilité Limitée CJ NORM, titulaire d'un office de
Commissaires de Justice près le Tribunal Judiciaire d'EVREUX y
demeurant 106, rue Willy Brandt, soussignée,



Procédant en exécution de l'Article R 322-1 du code des procédures civiles d'exécution à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires et complémentaires à ceux contenus dans le commandement de payer valant saisie immobilière.

Agissant en vertu

Un acte notarié dûment en forme exécutoire en date du 5 Mai 2011 reçu par Jean-François MARTIN, notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Gilles OURY, Philippe NARBÉY, Delphine FONTAINE et Jean-François MARTIN, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à PARIS 8^{ème}, 140, Boulevard Haussmann, contenant vente et prêt consenti par la BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE d'un montant de 334.399,00 €uros à Monsieur et Madame [REDACTED]

Me suis rendue ce jour :

Commune de PULLAY Domaine des BOIS FRANCS Cadastres Section D n°263 Lieudit La Grande Vallée pour 8 ha 45 a 52 ca dans l'enceinte du parc «CENTER PARCS»

LOT 58 : au rez-de-chaussée llot 71

Accès depuis les espaces extérieurs constituant le Bâtiment 58

Une Maison de type VIP 4 n° 786 comprenant : entrée, séjour avec coin cuisine, 2 chambres avec rangement, 1 salle de bains, une salle d'eau, 1 sauna, 1 WC. 1 rangement

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse

Sont compris dans la présente saisie, les meubles et équipements qui garniront les biens immobiliers

Et les 142/10 000èmes de la propriété du sol et des parties communes

EDD ET RCP du 08/10/2010 de Me MARTIN Notaire publié le 27/10/2010 vol 2010P N°5862 au SPF EVREUX

À l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens immobiliers qui y sont situés et appartiennent à Monsieur [REDACTED], de [REDACTED], de [REDACTED] et Madame [REDACTED] à [REDACTED]



demeurant [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED], dont le requérant se propose de
poursuivre l'expropriation en la forme de droit.

Les droits et biens immobiliers appartiennent à Monsieur [REDACTED]
[REDACTED] et [REDACTED] pour les
avoir acquis aux termes d'un acte de vente reçu le 25 Mai 2011 de Me
MARTIN publié le 21/07/2011 au Service de la Publicité Foncière d'Evreux
volume 2011P n°4433.

L'immeuble à décrire est composé d'une maison, sur un niveau et
comprend :

Une Maison de type VIP 4 n° 786 comprenant : entrée, séjour avec
coin cuisine, 2 chambres avec rangement, 1 salle de bains, une salle
d'eau, 1 sauna, 1 WC. 1 rangement

Droit à la jouissance exclusive d'une terrasse

Sont compris dans la présente saisie, les meubles et équipements
qui garniront les biens immobiliers

Et les 142/10 000èmes de la propriété du sol et des parties
communes

Située Commune de PULLAY Domaine des BOIS FRANCS
Cadastrés Section D n°263 Lieudit La Grande Vallée pour 8 ha 45 a 52 ca
dans l'enceinte du parc « CENTER PARCS »

Madame Carine GODARD, office manager de CENTER PARCS
m'autorise à pénétrer et à procéder à mes constatations

Là étant en présence de Monsieur DOURDOU Jean-Charles de la
société EX'IM, en charge de l'établissement des diagnostics requis par la
loi, et de Monsieur LEMARCHAND Thomas, Agent de sécurité de
CENTER PARCS, j'ai pu constater ce qui suit :

La maison est reliée à un assainissement collectif lié à la station
d'épuration gérée par le site Center Parcs.



Le chauffage de la maison est assuré par une chaudière alimentée par du gaz avec production d'eau chaude.

La maison est équipée d'une Ventilation Mécanique Contrôlée.

Le toit du cottage est un toit terrasse avec revêtement d'étanchéité bitumineux.

Les façades sont recouvertes de crépis avec du bardage bois par endroits. **Photos n°01 à 02.**

Le bien est soumis à un contrat de bail en meublé avec séjours consenti à la Société Center Parcs Resorts France. Je demeure dans l'attente de sa réception.

INTERIEUR :

ENTREE : Photos n°03 à 04

On pénètre dans le logement par une porte aluminium, dans une entrée desservant un WC, une pièce comprenant la chaudière et la salle de séjour.

Le plafond et les cloisons sont recouverts de peinture.

Les plinthes sont en bois peint.

Le sol est recouvert d'une moquette.

La pièce est éclairée par un châssis fixe aluminium muni d'un rideau.

La pièce est électrifiée et est chauffée par un radiateur avec robinet thermostatique.

L'entrée comporte un miroir et deux portes manteaux individuels.

CHAUFFERIE : Photos n°05 à 06

Sur la gauche on accède par une porte en bois à une pièce comprenant la chaudière.

Le plafond est recouvert de lambris bois.

Les cloisons sont recouvertes d'une peinture à l'état d'usage.

Le sol est recouvert d'un carrelage au sol.



La pièce est électrifiée et est équipée d'une chaudière, du groupe VMC et d'un tableau électrique.

La chaufferie comporte un étendoir à linge, un caddie, un aspirateur, un extincteur, un lit bébé, un seau et différents balais.

WC : Photos n°07 à 08

Depuis l'entrée on accède au WC par une porte en bois peinte.

Le plafond est recouvert d'une peinture.

Les cloisons sont recouvertes de faïence.

Le sol est recouvert de carrelage.

La pièce est équipée d'un WC suspendu avec bouton double débit, d'un lave-main de marque Villeroy et Bosch équipée d'un robinet mitigeur, d'un support à papier toilette, d'un miroir, d'un support à serviettes, d'un luminaire en cloison.

La pièce est électrifiée et comprend d'une bouche VMC.

SALON : Photos n°09 à 11

Sur la droite, par une porte bois, on accède à une salle à manger-salon avec cuisine intégrée.

Le plafond et les cloisons sont recouverts de peinture. Les cloisons derrière le canapé sont recouvertes d'un lambris peint.

Les plinthes sont en bois peint.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.

La partie salon est chauffée par un radiateur avec robinet thermostatique et une cheminée foyer fermé. La hotte de la cheminée est recouverte de pierres de parement.

Cette pièce est éclairée par une baie coulissante, double vitrage en aluminium avec deux vantaux, et un châssis fixe, double vitrage en aluminium, équipés de rideaux, ouvrant sur une terrasse.

La pièce est équipée d'un canapé d'angle, de deux fauteuils, d'un pouf, d'une table basse, d'une chaise haute bébé, d'une étagère avec deux cadres, d'un luminaire en cloison, d'un écran plat SAMSUNG avec télécommande.

Le salon est électrifié et comporte des spots encastrés au plafond.

SALLE A MANGER : Photos n°12 à 14

Le plafond et les cloisons sont recouverts de peinture.



Les plinthes sont en bois peint.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.

La pièce est éclairée par un châssis fixe ainsi qu'une fenêtre basculante en aluminium double vitrage.

Elle est électrifiée et est chauffée par un radiateur avec robinet thermostatique.

Elle est équipée d'un lustre au plafond, un détecteur de fumées, une table rectangulaire en bois équipée de quatre chaises, un meuble mélaminé avec de la vaisselle courante à l'intérieur, comprenant trois étagères et deux étagères murales.

CUISINE INTEGREE : Photos n°15 à 17

Le plafond et les cloisons sont recouverts de peinture.

Les plinthes sont en bois peint.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.

Les cloisons sont recouvertes de faïence autour de la plaque de cuisson.

La pièce est équipée d'un plan de travail avec partie bar en bois avec un meuble comprenant deux portes de placard et un tiroir avec un range couverts, l'ensemble est équipé de vaisselle courante.

Un placard haut mural.

Un réfrigérateur avec une partie freezer encastré, un four de marque Whirlpool, un lave-vaisselle de marque Whirlpool, une cafetière filtre, une cafetière de marque Krups, un grille-pain, une bouilloire, une plaque de cuisson quatre feux gaz, une hotte électrique de marque Whirlpool, un évier un bac en inox avec robinet mitigeur et un meuble sous évier une porte.

La pièce est électrifiée et est éclairée par un puits de lumière.

SALLE D'EAU : Photos n°18 à 23

Depuis la salle à manger on accède à la salle d'eau par une porte en bois.

Le plafond et une cloison sont recouverts d'une peinture. Deux cloisons sont recouvertes de faïence.

Le sol est recouvert de carrelage.

La pièce comprend un radiateur sèche-serviette au gaz, un lavabo de marque Duravit, équipé d'un robinet mitigeur, un meuble en bois avec tiroir, au-dessus un miroir lumineux, une cabine de douche fermant par deux portes vitrées, équipée d'un robinet mitigeur thermostatique de



marque Grohe, d'une douchette avec support, une douche pluie et d'un porte savon.

Présence d'une bouche VMC.

La salle d'eau est électrifiée et le plafond comprend un spot encastré.

La salle d'eau comporte un sauna ouvrant par une porte bois vitrée. Le sauna est équipé de deux bancs, deux oreillers en bois et une bassine. Le plafond et les murs du sauna sont en bois et le sol est recouvert d'un carrelage.

CHAMBRE 1 : Photos n°24 à 26

On accède à la chambre 1 par une porte en bois peinte.

Le plafond et les cloisons sont recouverts de peinture.

Les plinthes sont en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.

La pièce est éclairée par un châssis fixe ainsi qu'une fenêtre basculante en aluminium double vitrage, l'ensemble est équipé de rideaux.

La chambre est chauffée par un radiateur avec robinet thermostatique.

La pièce est électrifiée et comprend un spot encastré au plafond.

La pièce est équipée :

- de deux lits une personne avec bois de lit,
- de deux tables de chevet,
- de linge de lit,
- un porte manteau 2 branches
- deux appliques murales au niveau du bois de lit,
- un miroir,
- une télévision écran plat de marque Samsung avec télécommande,
- une armoire en bois comprenant trois étagères et une penderie,
- une table avec un tabouret,
- un sèche-cheveux.

SALLE DE BAINS : Photos n°27 à 29

Depuis la chambre n°1, on accède à une salle de bains par une porte bois.

Le plafond est recouvert d'une peinture. Présence d'un spot encastré.



Les cloisons sont recouvertes de faïence.

Le sol est recouvert de carrelage.

La pièce comprend une grande glace murale, un miroir grossissant, une vasque sur plan de travail avec robinet mitigeur, un meuble bois, un radiateur sèche-serviette au gaz, un WC suspendu avec bouton double débit, une baignoire équipée d'un pare-baignoire, d'un robinet mitigeur avec douchette et support à douchette, un porte serviette, une barre PMR, un étendeur à linge, une bouche VMC.

La pièce est éclairée par un puits de lumière.

CHAMBRE 2 : Photos n°30 à 31

On accède à la chambre 2 par une porte en bois peinte.

Le plafond et les cloisons sont recouverts de peinture.

Les plinthes sont en bois peint.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.

La pièce est éclairée par d'un châssis fixe ainsi qu'une fenêtre basculante en aluminium double vitrage, l'ensemble est équipé de rideaux.

La chambre est chauffée par un radiateur avec robinet thermostatique.

La pièce est électrifiée et comprend un spot encastré au plafond.

La pièce est équipée :

- deux lits une personne avec bois de lit,
- deux tables de chevet,
- de linge de lit,
- un porte manteau 2 branches
- deux appliques murales au niveau du bois de lit,
- un tableau,
- une armoire en bois avec trois étagères et une penderie.

EXTERIEURS : Photos n°32 à 34

La baie coulissante de la salle de séjour ouvre sur une terrasse en béton.

La terrasse comprend une table de salon de jardin en bois équipée de quatre fauteuils, un pied de parasol, un fauteuil et de deux transats.



REFERENCES : 140240129 - CA

Parallèlement à mes opérations de description des lieux, un expert a réalisé les diagnostics légalement requis sur l'état des risques comportés par la propriété.

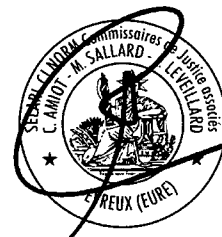
Puis afin d'illustrer les présentes constatations, j'ai pris trente-quatre clichés photographiques, visant l'immeuble sus-décrit et son environnement immédiat, qui seront et demeureront annexés au présent procès-verbal de description après avoir été certifiés conformes par moi.

J'ai clos mes opérations à 10 heures 45 minutes.

N'ayant plus rien à constater que ce que dessus, j'ai clos le présent procès-verbal que j'ai rédigé sur neuf feuilles de même format et signé, et auquel j'ai annexé trente-quatre photographies prises par mes soins le jour dit et le plan cadastral de la parcelle sur une page.

DONT ACTE. SOUS TOUTES RESERVES.

Me Clara AMIOT.



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-01



Photo-02



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-03

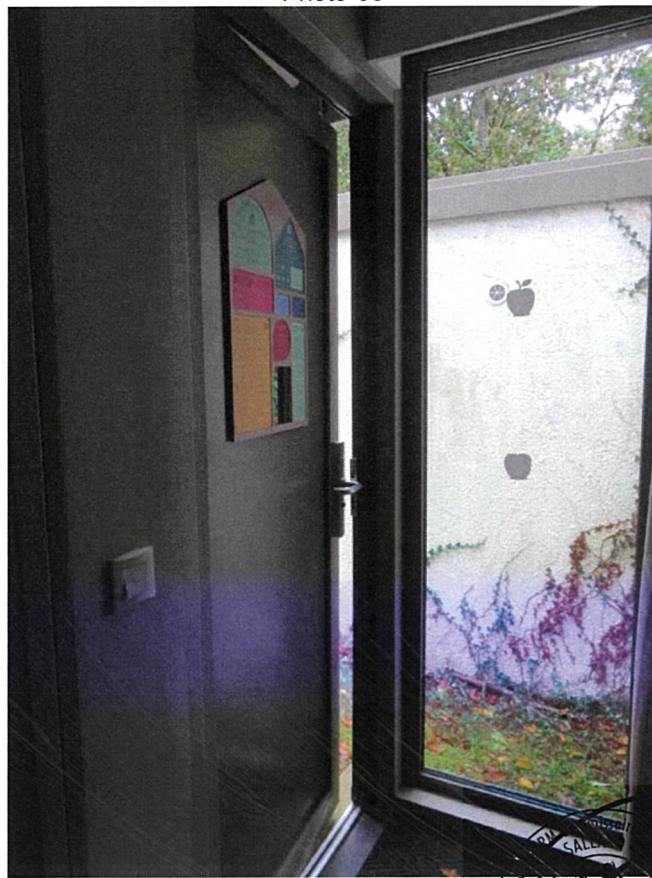


Photo-04



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-05



Photo-06



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-07



Photo-08



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-09

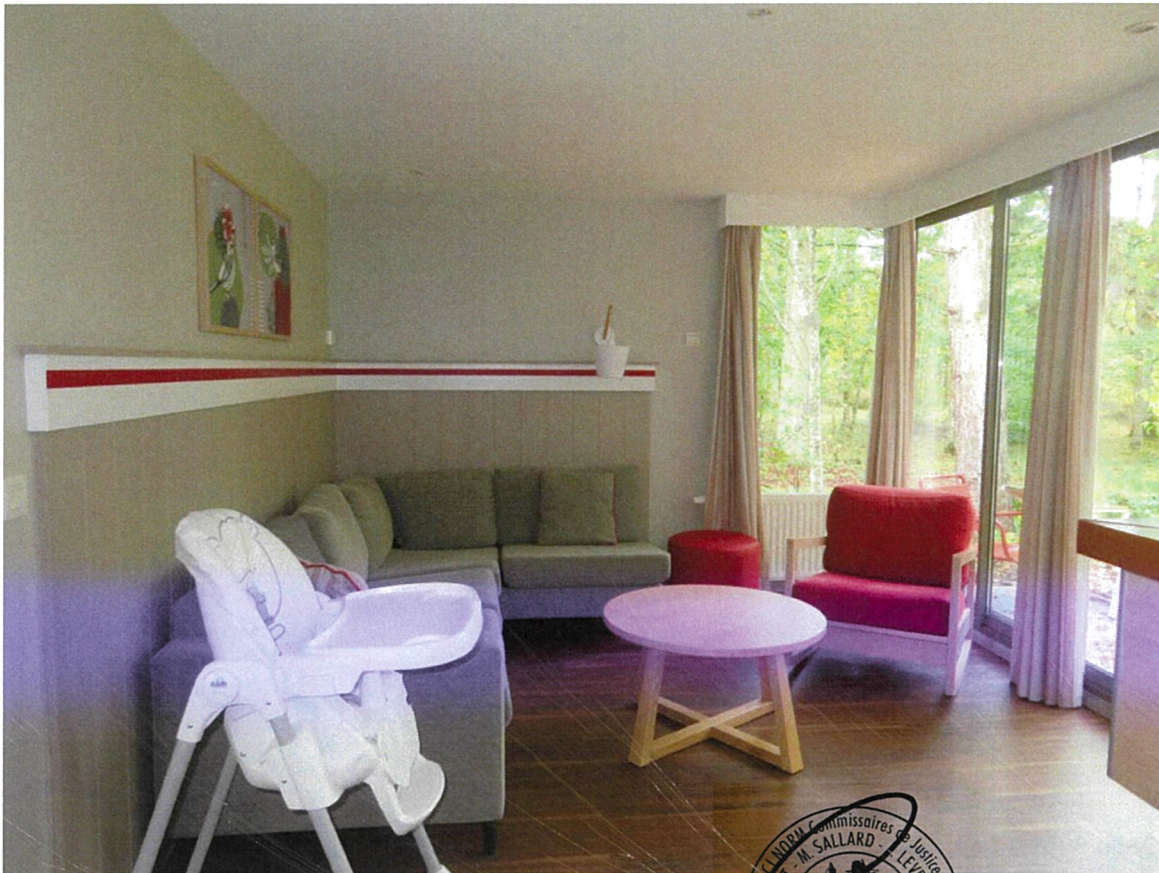


Photo-10



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-11

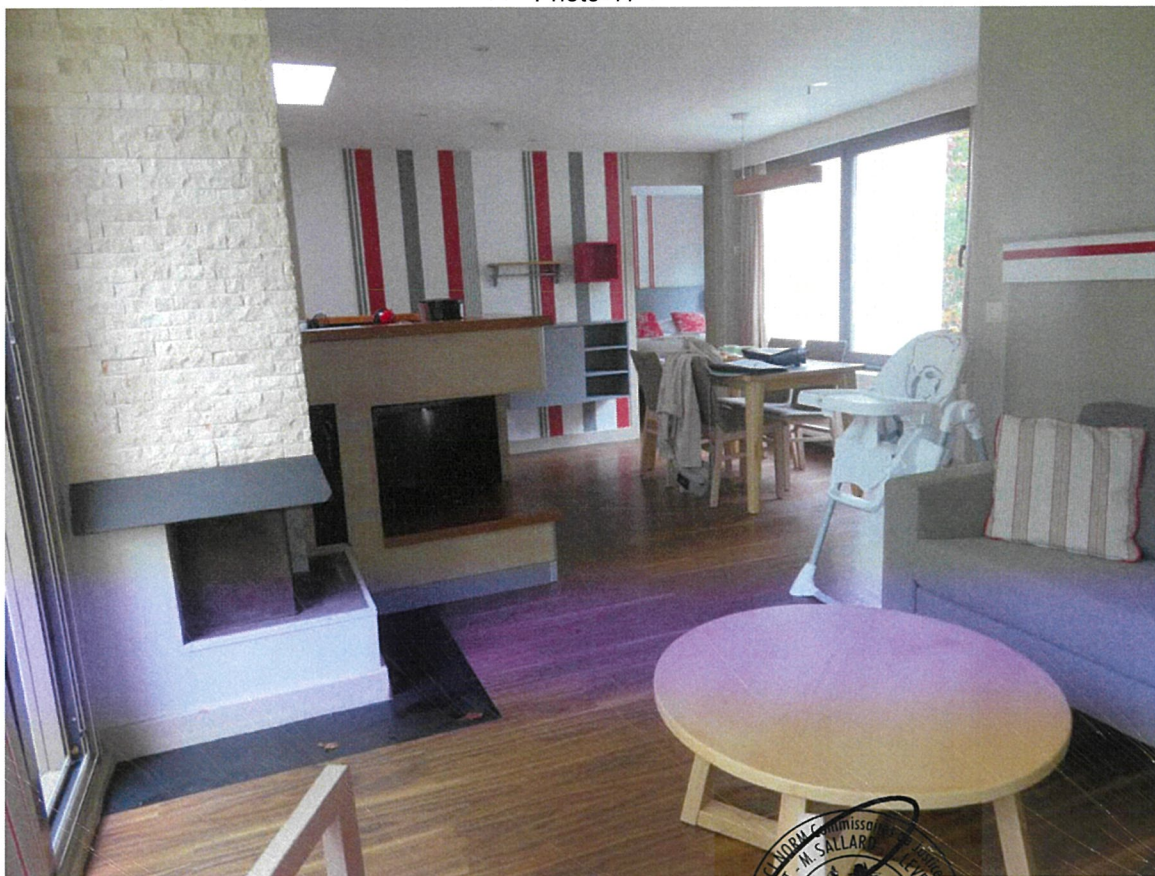
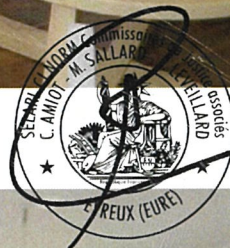
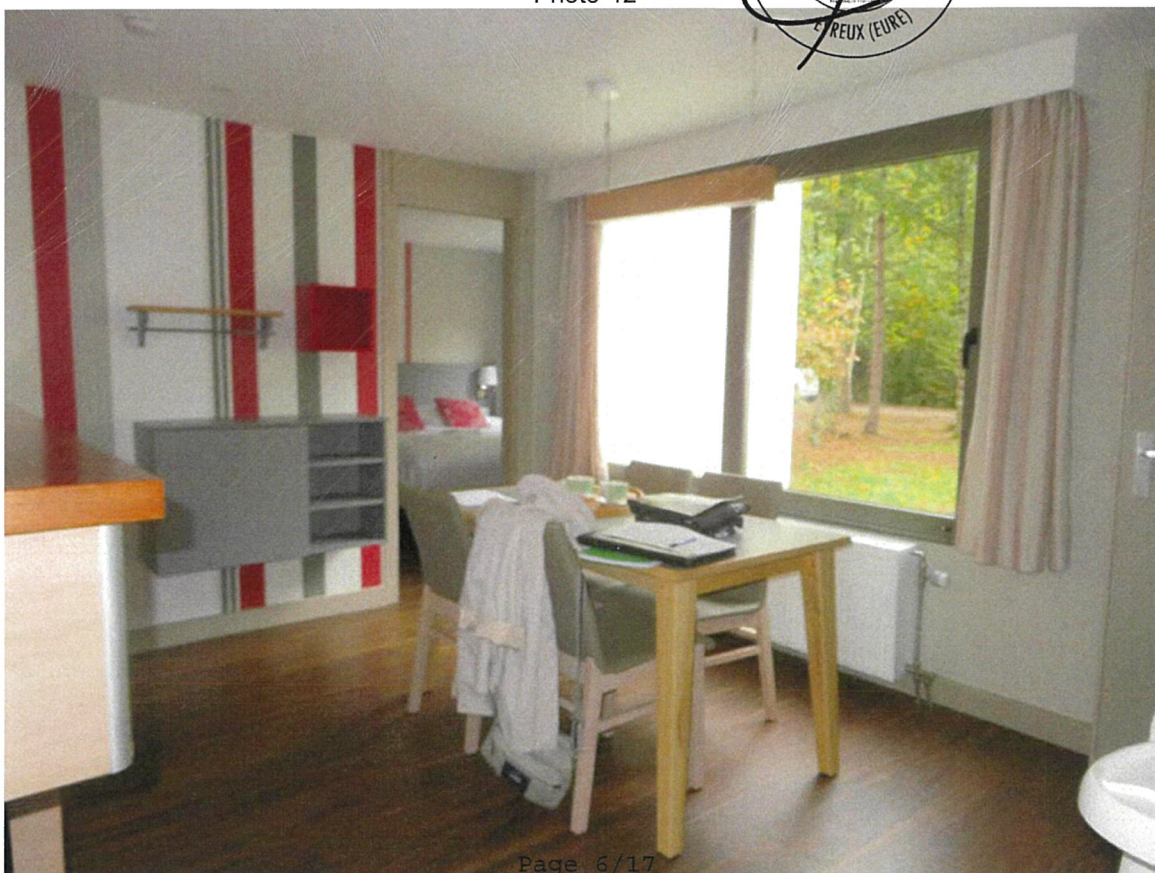


Photo-12



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-13

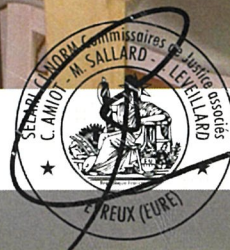
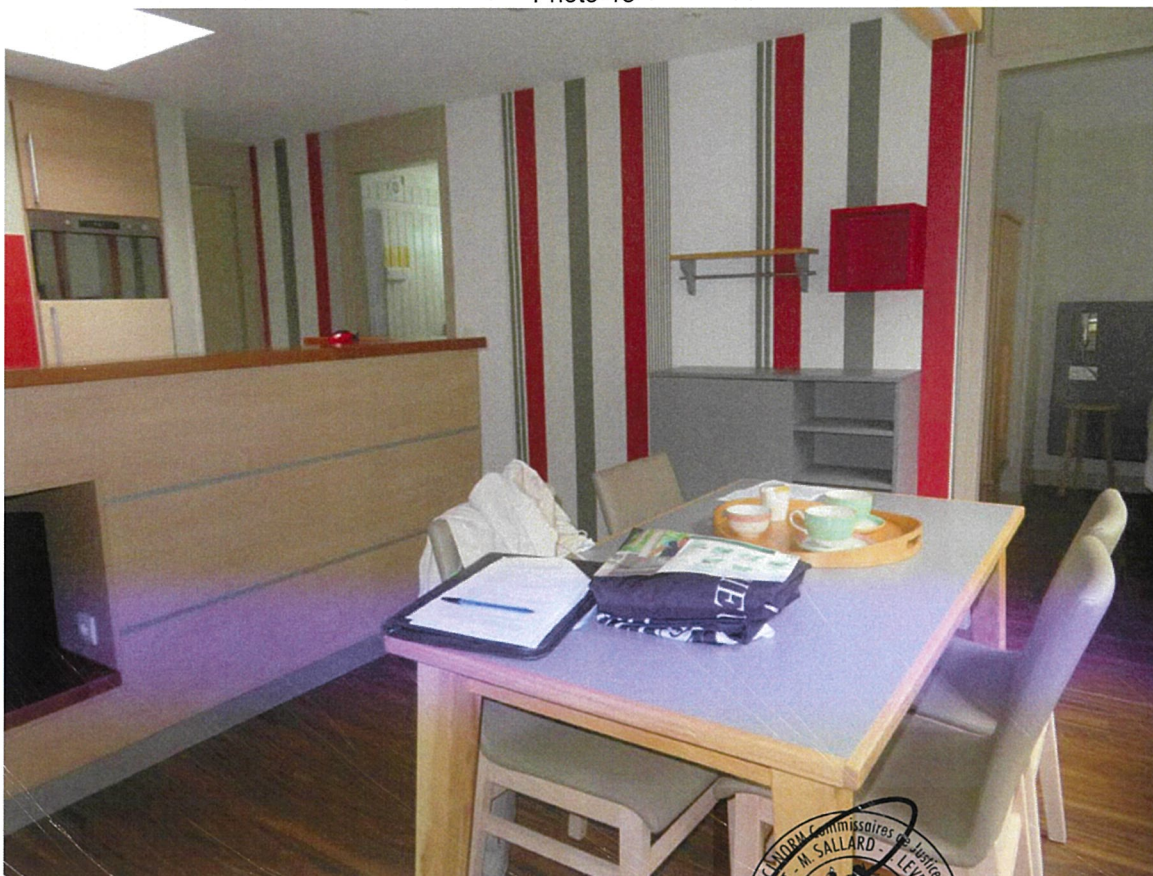
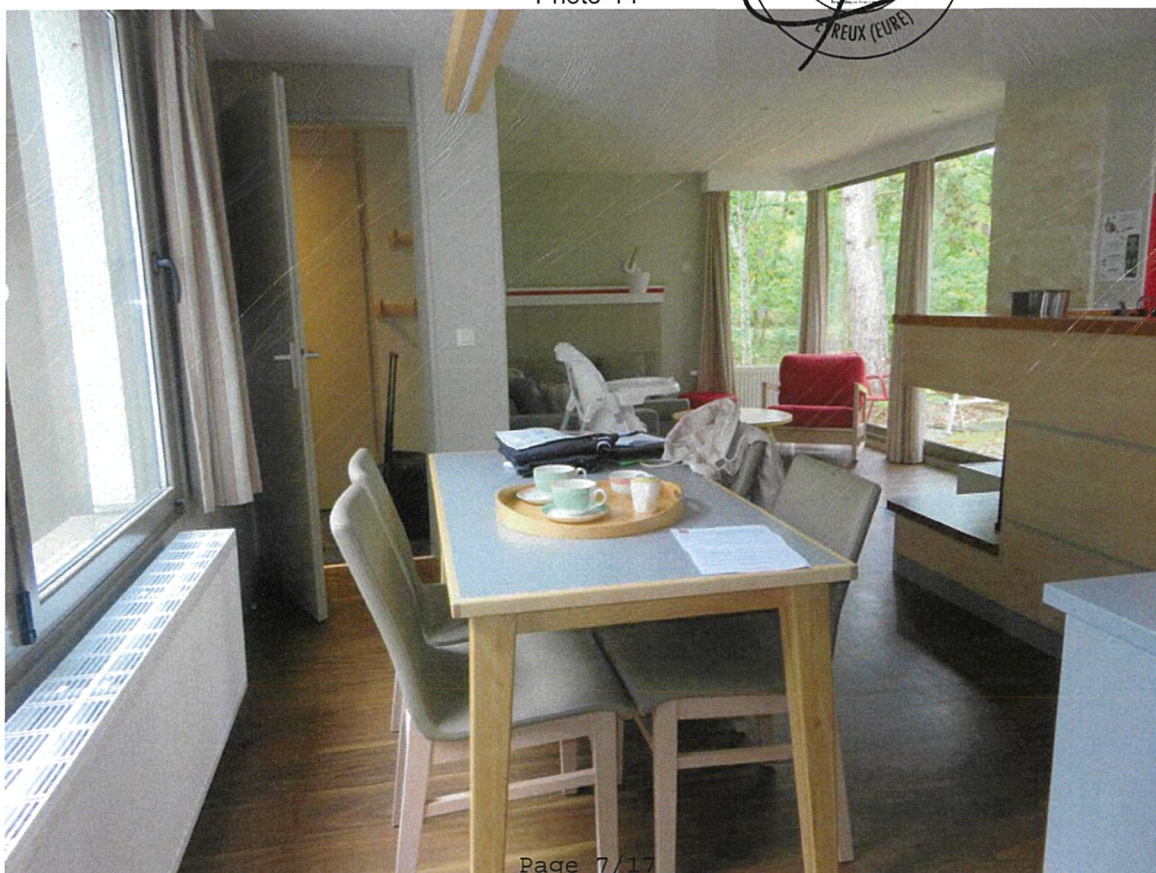


Photo-14



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-15

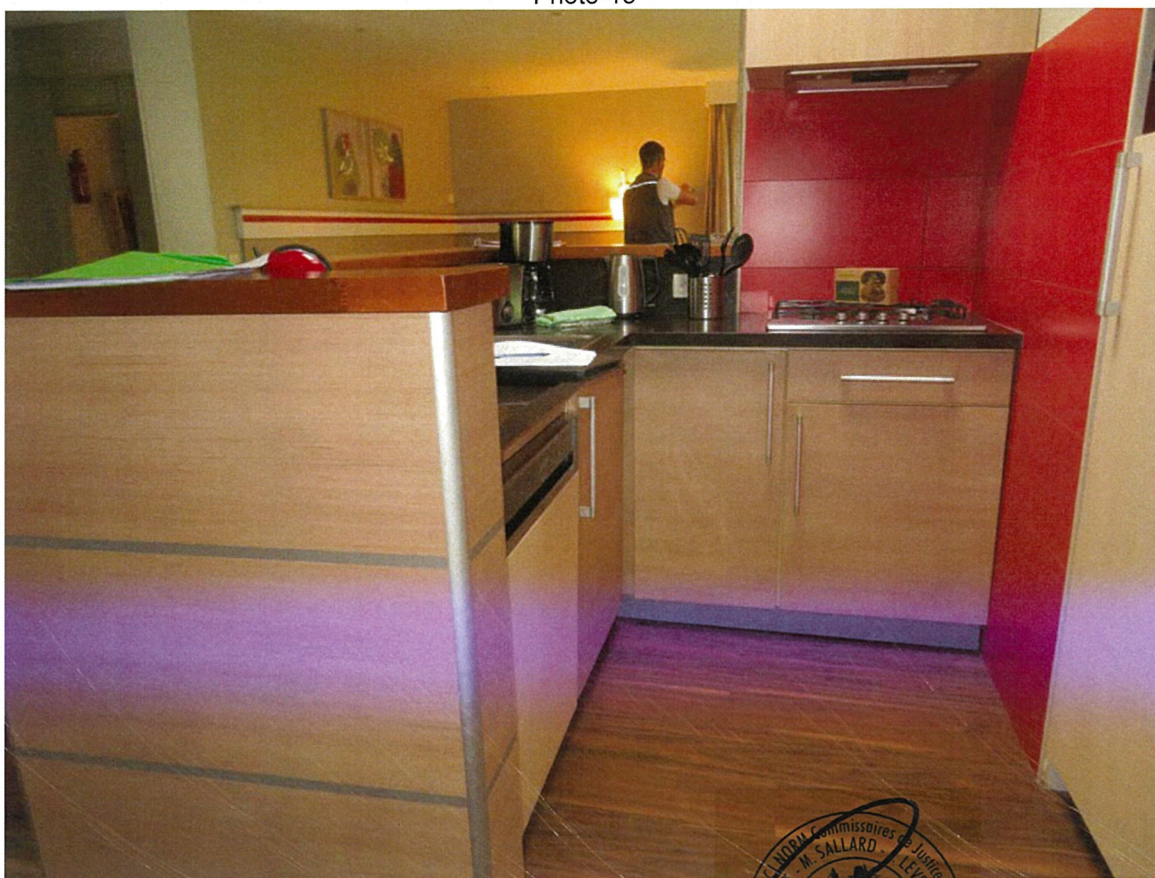


Photo-16



PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE

Photo-17

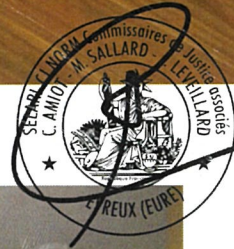


Photo-18



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-19



Photo-20



PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE

Photo-21



Photo-22



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-23

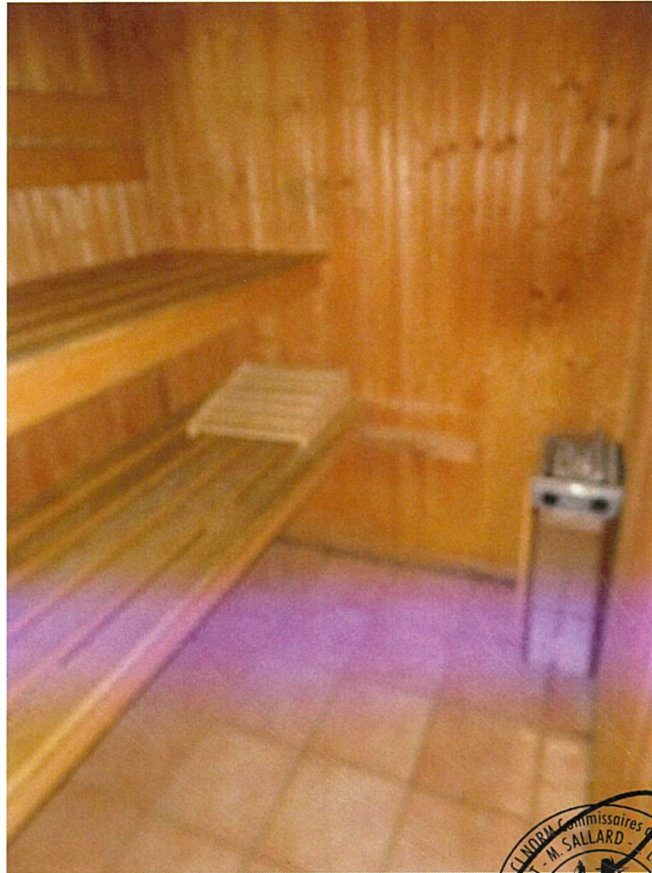
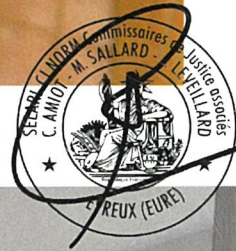


Photo-24

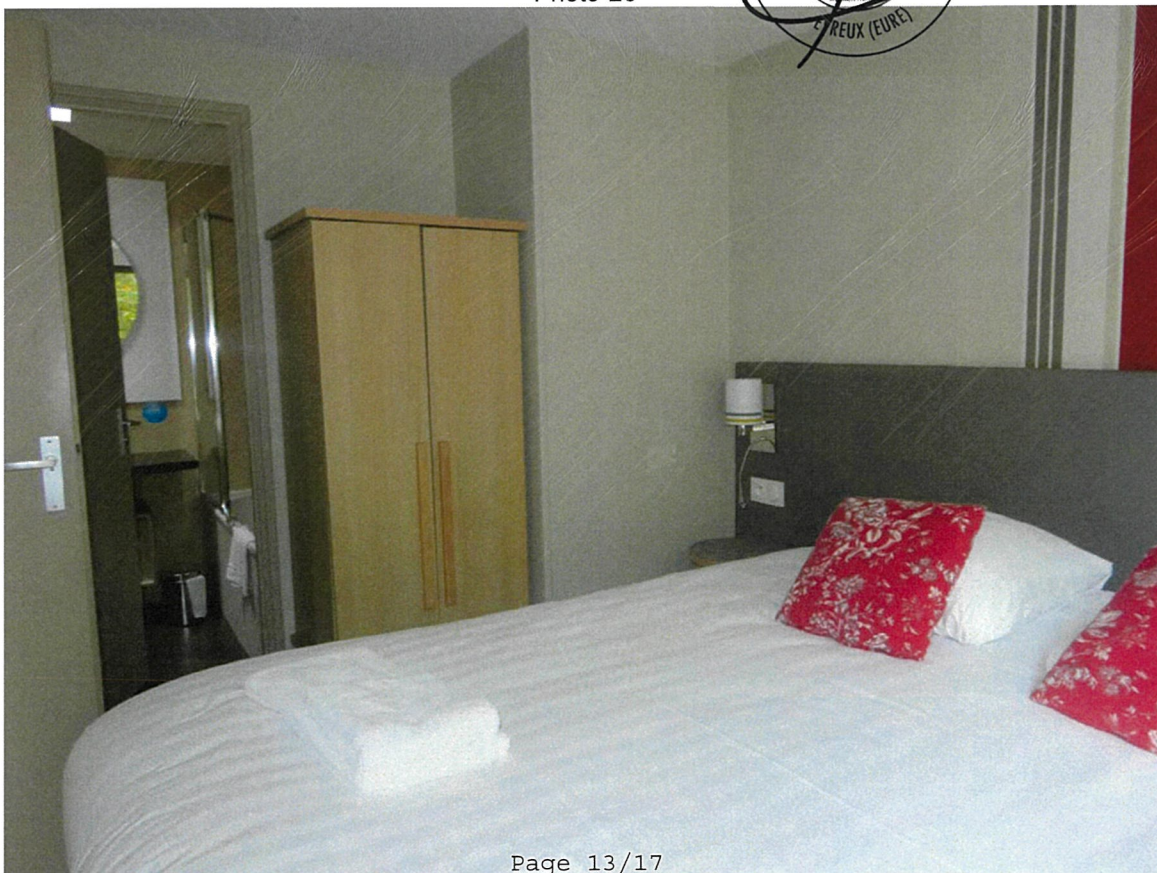


PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE

Photo-25



Photo-26



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-27

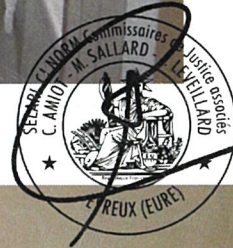


Photo-28



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-29

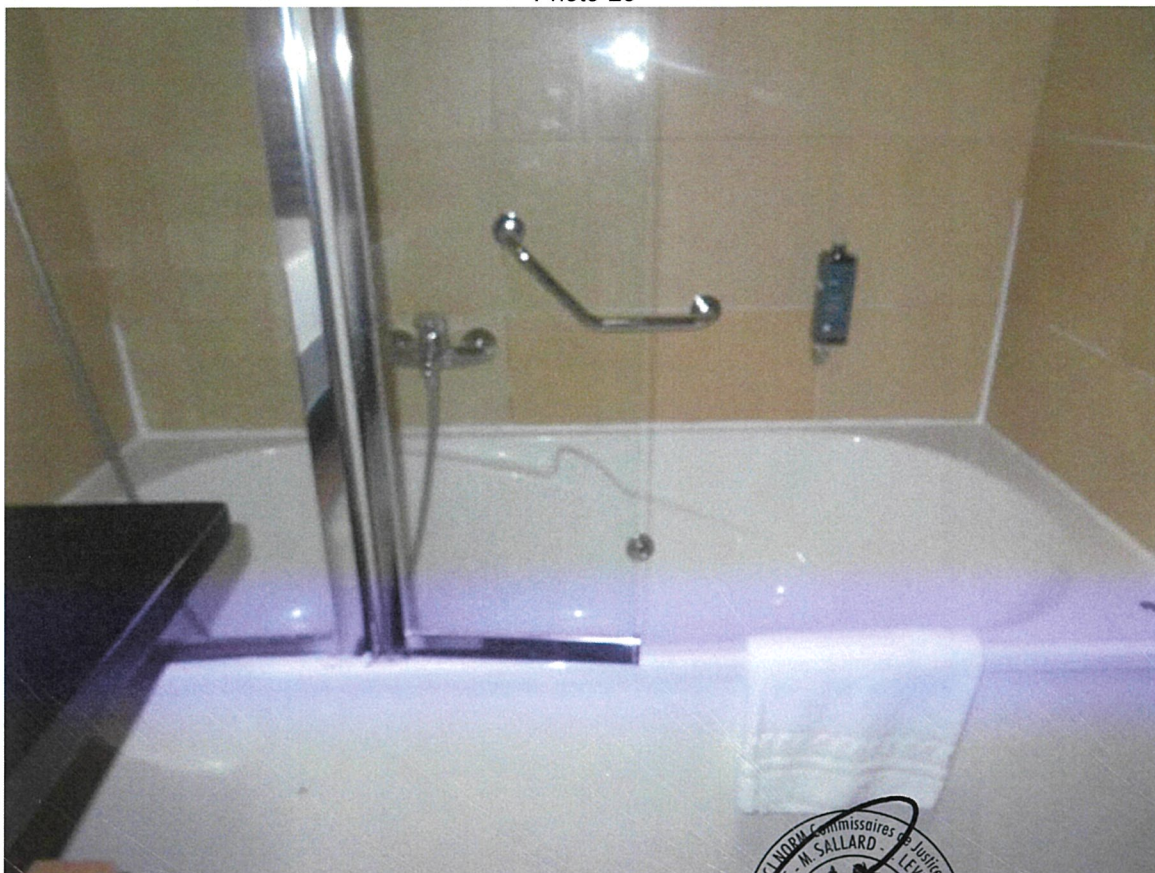


Photo-30



**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-31

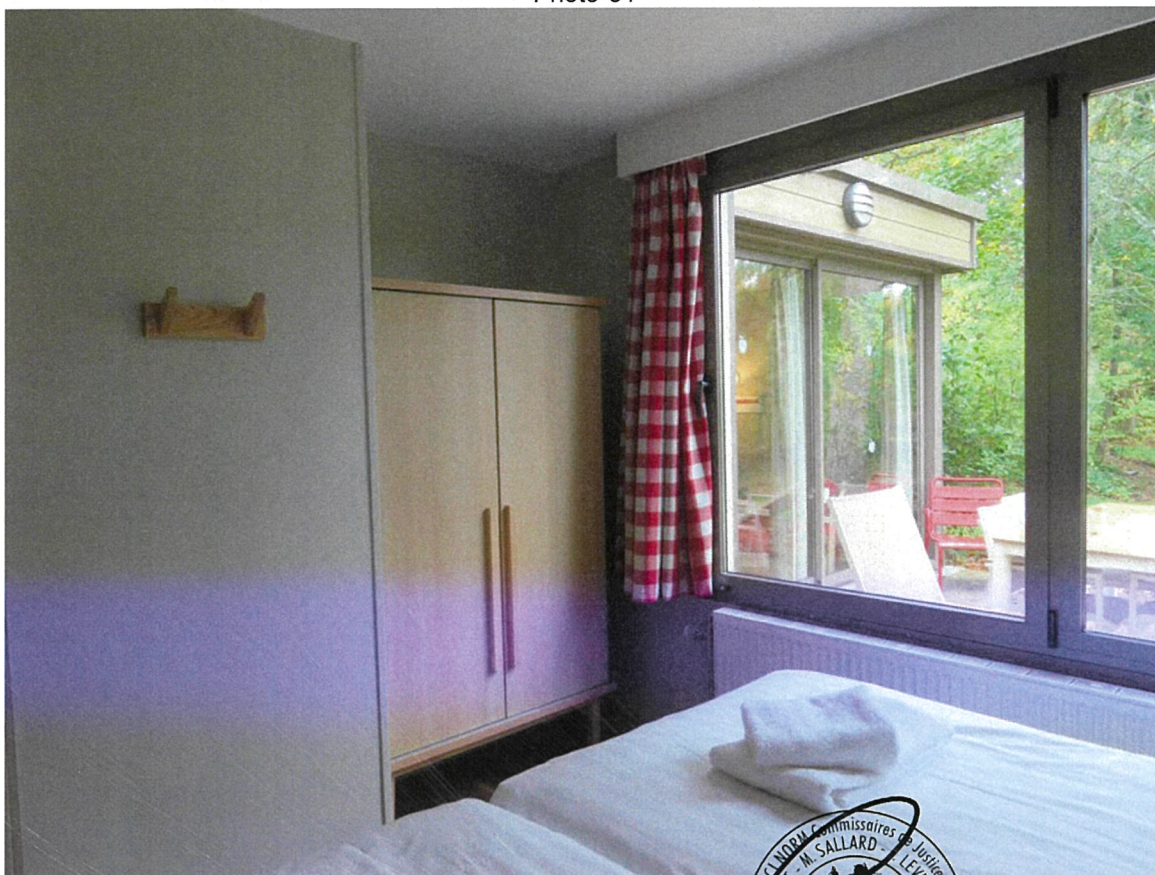


Photo-32



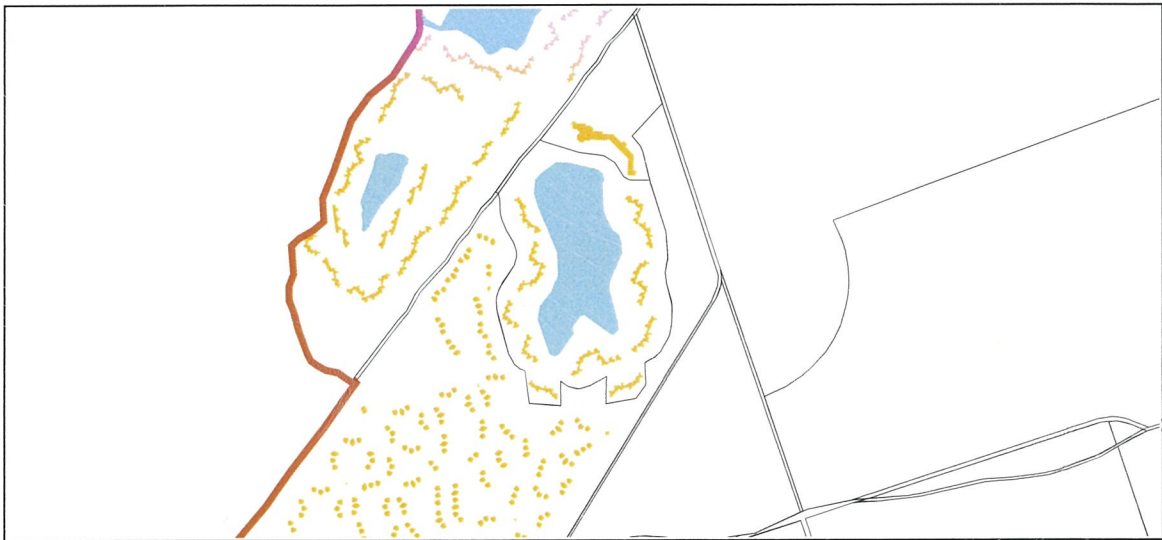
**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX SEPT OCTOBRE**

Photo-33



Photo-34





Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral



DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : JEFFELS Ryan et Nicola 29962



Bien : **Maison individuelle**
Adresse : **Center Parcs Lot 58 - Ilot 7 i**
Domaine des Bois Francs
27130 PULLAY

Numéro de lot :

PROPRIETAIRE

BNP [REDACTED]
27130 Pullay
27130 PULLAY

DEMANDEUR

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE
1 Boulevard Haussmann
75009 PARIS

Date de visite : **17/10/2024**
Opérateur de repérage : **DOURDOU Jean-Charles**



ATTESTATION D'INDÉPENDANCE GARANTIE DES MOYENS

Je soussignée Charline SAUL, directrice de la SASU BEXCC, franchisé indépendant EX'IM dont le siège social est situé 79 route d'Orléans 27000 EVREUX **déclare et m'engage sur l'honneur*** n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son représentant, ni avec une entreprise susceptible d'organiser des travaux dans les immeubles pour lesquels il m'est demandé de réaliser un diagnostic technique immobilier. Je reconnais par ailleurs mettre les moyens nécessaires au regard de l'article L.271-6 du code de la construction et de l'habitation pour réaliser les missions demandées.

Fait à EVREUX , le 17/10/2024

BEXCC
79 Route d'Orléans
27000 EVREUX
Tél. 02 77 12 00 10
Fax: 02 77 12 00 11
N° TVA intracomunitaire: FR 38510259617
SIRET 540 259 617 00015 - APE 7120 B

*« Art. L. 271-3. - Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 répondant aux critères d'indépendance, d'impartialité et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

« Art. L. 271-2. - Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance. »

SANCTIONS

« Art. L. 271-4. - Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1o à 4o et au 6o de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;

b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique

c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 1o à 4o et au 6o de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article.

« La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal. »



CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997. Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967.

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Maison individuelle	Adresse : Center Parcs Lot 58 - Ilot 7 i Domaine des Bois Francs 27130 PULLAY
Nombre de Pièces : 3	Bâtiment :
Etage :	Escalier :
Numéro de lot :	Porte :
Référence Cadastre : D 263	Propriété de : BNP [REDACTED]
	27130 Pullay
	27130 PULLAY
	Mission effectuée le : 17/10/2024
	Date de l'ordre de mission : 09/10/2024
	N° Dossier : [REDACTED]

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 59,39 m²

(Cinquante-neuf mètres carrés trente-neuf)

Commentaires : Néant

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Entrée	RDC	2,310 m ²	0,000 m ²
Chaudière	RDC	0,000 m ²	5,990 m ²
W.C.	RDC	1,200 m ²	0,000 m ²
Séjour/Cuisine	RDC	27,520 m ²	0,000 m ²
Chambre n°1	RDC	9,560 m ²	0,000 m ²
Salle de bain/WC	RDC	3,460 m ²	0,000 m ²
Salle d'eau	RDC	3,520 m ²	0,000 m ²
Sauna	RDC	2,620 m ²	0,000 m ²
Chambre n°2	RDC	9,200 m ²	0,000 m ²
Total		59,390 m²	5,990 m²

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
Total	0,000 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par BEXCC qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à EVREUX, le 17/10/2024

Nom du responsable :
SAUL Charline

BEXCC
79 Route d'Orléans
27400 EVREUX
165 20 12 0010
02 77 12 00 11
N° Titulaire : SAUL CHARLINE - FR 385 10259617
SIRET : 510 25961700023 - APE 7120B

Le Technicien :
Jean-Charles DOURDOU

SASU BEXCC Franchisé indépendant, membre du réseau EX'IM
Siège : [REDACTED] EVREUX

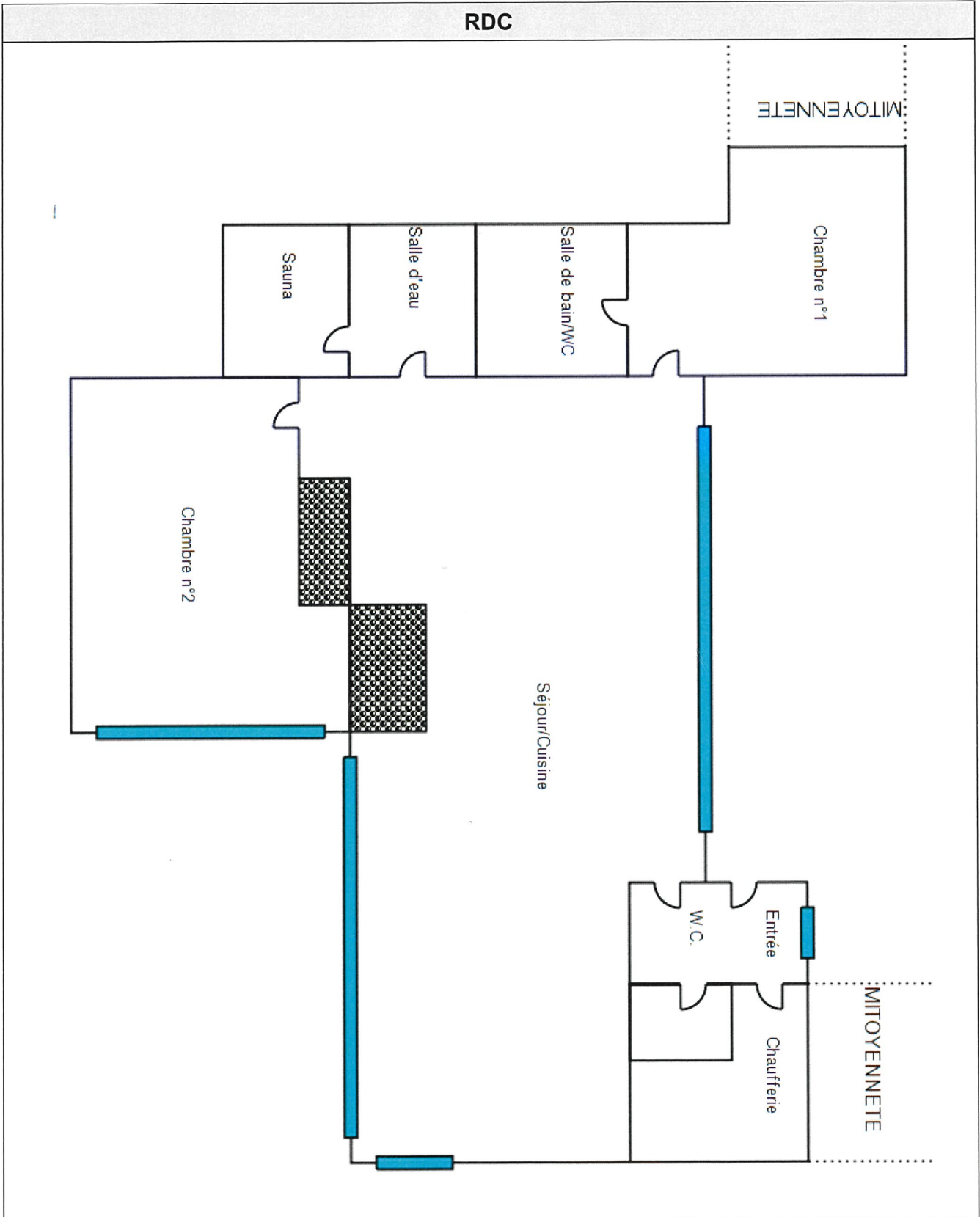
Eure & Seine Maritime

Tel : 02.77.12.00.10 - E-mail : exim276@exim.fr

SASU au capital de 5000 - N°TVA FR38510259617 - SIRET 51025961700023 - APE 7120B

DOCUMENTS ANNEXES

RDC



DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2427E3653177Z
établi le : 17/10/2024
valable jusqu'au : 16/10/2034

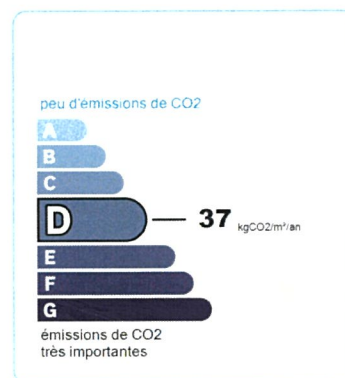
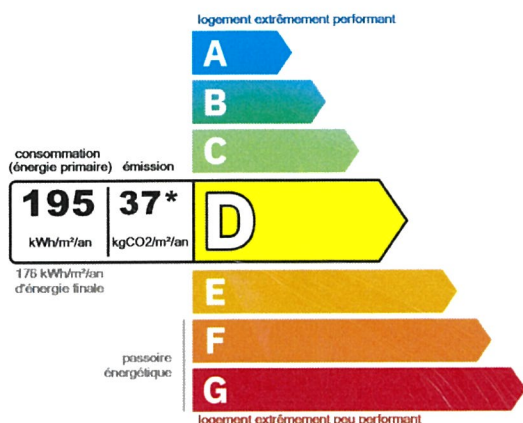
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus* : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : **Domaine des Bois Francs, 27130 PULLAY**
type de bien : Maison individuelle
année de construction : 2010
surface habitable : **59,39 m²**
propriétaire : [REDACTÉ]
adresse : 27130 Pullay, 27130 PULLAY

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 2232 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 11567 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage auxiliaires) voir p 3 pour voir les détails par poste



entre **1 185 €** et **1 603 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

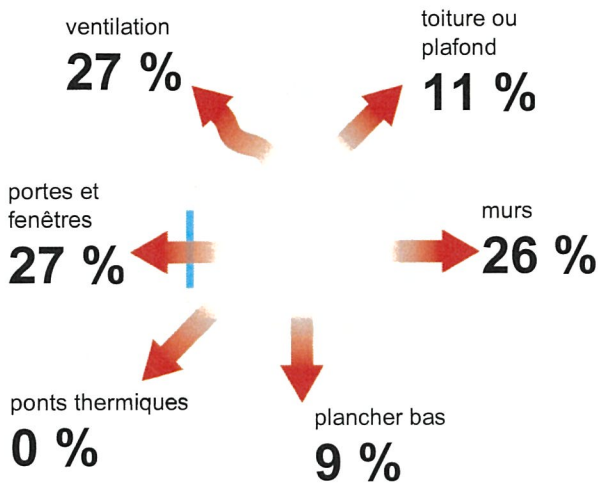
Informations diagnostiqueur

BEXCC
79 route d'Orléans
27000 EVREUX
diagnostiqueur :
Jean-Charles DOURDOU
tel : 02.77.12.00.10
email : exim276@exim.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
organisme de certification : ABCIDIA
4 route de la Noue
91190 GIF-SUR-YVETTE
n° de certification : 17-1027



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel	7659 (7659 éf)	Entre 741€ et 1 003€	62%
eau chaude sanitaire	gaz naturel	1928 (1928 éf)	Entre 186€ et 252€	16%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	258 (112 éf)	Entre 33€ et 45€	3%
auxiliaires	électrique	1 746 (759 éf)	Entre 224€ et 304€	19%
énergie totale pour les usages recensés		11 591 kWh (10 458 kWh é.f.)	Entre 1 185€ et 1 603€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 86,86l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°C**

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -21,4% sur votre facture **soit -187 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 86,86l /jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

36l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -26% sur votre facture **soit -56 € par an**

astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement



	description	isolation
 murs	Mur 2 OUEST Béton cellulaire construit avant 2013 donnant sur Extérieur, isolé Mur 1 NORD Béton cellulaire construit avant 2013 donnant sur Extérieur, isolé Mur 4 EST Béton cellulaire construit avant 2013 donnant sur Extérieur, isolé Mur 5 VERS CHAUFFERIE SUD Béton cellulaire construit avant 2013 donnant sur Local non chauffé (autre que véranda), isolé Mur 6 VERS CHAUFFERIE EST Béton cellulaire construit avant 2013 donnant sur Local non chauffé (autre que véranda), isolé Mur 3 SUD Béton cellulaire construit avant 2013 donnant sur Extérieur, isolé	insuffisante
 plancher bas	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Vide-sanitaire, isolé	très bonne
 toiture / plafond	Plafond 1 Plaques de plâtre donnant sur Terrasse, isolé	bonne
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 15 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 15 mm) Portes-fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 15 mm) Porte isolée avec double vitrage	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière standard Gaz naturel, installation en 2010, individuel sur Radiateur ▲ Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
 eau chaude sanitaire	Chaudière standard Gaz naturel installation en 2010, individuel, production instantanée.
 ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
 pilotage	Chaudière standard : Radiateur : robinets thermostatique, sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 éclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel

Recommandations d'amélioration de la performance








Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.


1

Les travaux essentiels montant estimé : 5582 à 8373 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Isolation des murs par l'extérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label BBC 2024 impose à minima : $R \geq 4.4 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R = 4.4 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Isolation des murs par l'extérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label BBC 2024 impose à minima : $R \geq 4.4 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R = 4.4 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Isolation des murs par l'extérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label BBC 2024 impose à minima : $R \geq 4.4 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R = 4.4 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Isolation des murs par l'extérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label BBC 2024 impose à minima : $R \geq 4.4 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R = 4.4 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 ventilation	Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) Hygroréglable type B : Installation d'une VMC Hygroréglable de type B Les fenêtres devront être équipés d'entrées d'air hygroréglables au niveau des pièces sèches.	15 kWh _{tc}

2

Les travaux à envisager montant estimé : 9000 à 15000 €

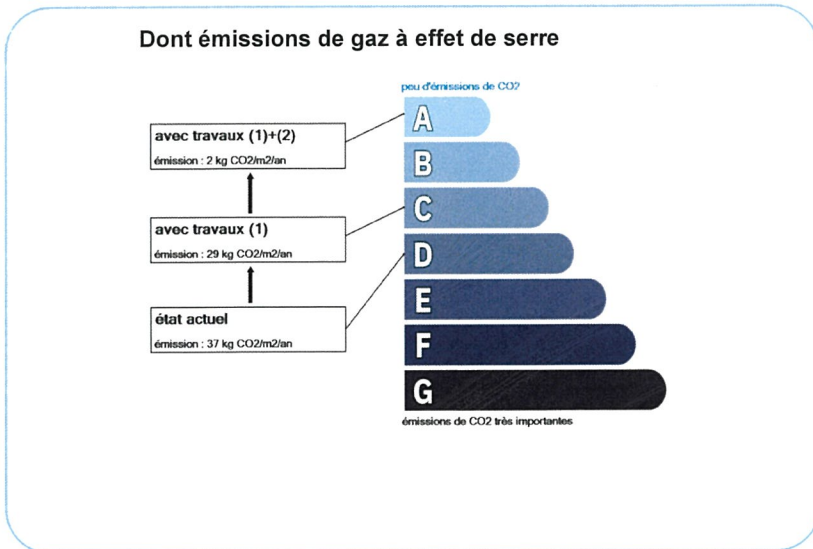
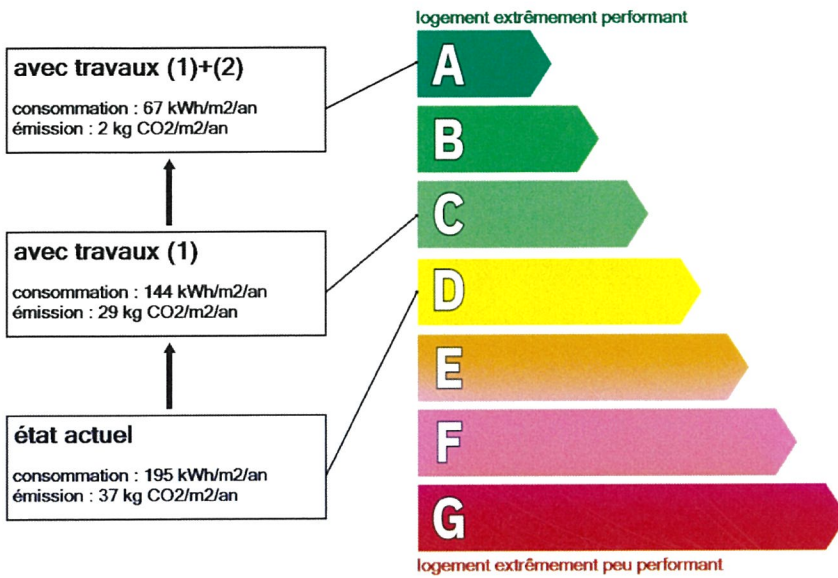
lot	description	performance recommandée
 chauffage	PAC Air Eau avec modification des émetteurs (avec ECS) : Installation d'une pompe à chaleur air/eau avec modification des émetteurs avec régulation par pièce et détecteur de présence. Avec production d'ECS intégrée.	SCOP = 4 / COP ECS= 3

Commentaire:

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



FAIRE
TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : www.faire.gouv.fr/aides-de-financement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA, 4 route de la Noue 91190 GIF-SUR-YVETTE

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2427E3653177Z**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **D 263-**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **17/10/2024**

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Ce document a été établi selon la méthode de calcul 3CL prenant en compte la structure du logement et un usage conventionnel de celui-ci. Il ne reflète pas les habitudes de consommation de ses occupants. On considère que le logement est chauffé tous les jours de la semaine à une température moyenne de 19°C pendant 16 heures et d'environ 16°C pendant le reste du temps (sauf une semaine de vacances).

Il peut donc y avoir des divergences importantes entre les factures et les consommations conventionnelles pour plusieurs raisons :

- Les températures réelles intérieures et extérieures
- Les scénarios d'occupation et de régulation
- Le confort et le comportement

Conformément à la réglementation en vigueur dans le cadre de la vente ou de la location du bien : pour mesurer l'isolation, le technicien n'effectuera aucun sondage destructif ou pouvant s'avérer être destructif pour le bien.

En l'absence de justificatifs, une année de fabrication estimée a été renseignée pour les équipements de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire

En l'absence de justificatifs, une année de construction estimée a été renseignée

Les murs sur chaufferie de 7 cm d'épaisseur ont été saisi pour une épaisseur de 15 cm d'épaisseur comme l'impose la norme DPE 2021.

La construction en béton cellulaire fit que il n'y a pas de ponts thermiques







































généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		27 - Eure
Altitude	donnée en ligne	208
Type de bien	observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	valeur estimée	2010
Surface de référence du logement	observée ou mesurée	59,39
Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	1
Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,3






































enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Surface	observée ou mesurée	14 m ²
Matériau mur	observée ou mesurée	Béton cellulaire construit avant 2013
Epaisseur mur	observée ou mesurée	15 cm
Mur 1 NORD	observée ou mesurée	Oui
Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
Inertie	observée ou mesurée	Légère







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	16,08 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton cellulaire construit avant 2013
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	15 cm
Mur 2 OUEST	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	3,13 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton cellulaire construit avant 2013
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	15 cm
Mur 3 SUD	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	12,62 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton cellulaire construit avant 2013
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	15 cm
Mur 4 EST	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	5,31 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton cellulaire construit avant 2013
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	15 cm
Mur 5 VERS CHAUFFERIE SUD	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Cellier
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	5,31 m ²
	Surface Aue	 observée ou mesurée	5,31 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 observée ou mesurée	Oui
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	4,69 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton cellulaire construit avant 2013
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	15 cm
Mur 6 VERS CHAUFFERIE EST	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non























Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Inertie		observée ou mesurée	Légère		
Type de local non chauffé adjacent		observée ou mesurée	Cellier		
Surface Aiu		observée ou mesurée	4,69 m ²		
Surface Aue		observée ou mesurée	5,31 m ²		
Etat isolation des parois du local non chauffé		observée ou mesurée	Oui		
Doublage		observée ou mesurée	absence de doublage		
Plafond 1	Surface		observée ou mesurée	59,39 m ²	
	Type		observée ou mesurée	Plaques de plâtre	
	Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation		valeur par défaut	2006 à 2012	
	Inertie		observée ou mesurée	Légère	
Plancher 1	Surface		observée ou mesurée	59,39 m ²	
	Type de plancher bas		observée ou mesurée	Dalle béton	
	Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation		valeur par défaut	2006 à 2012	
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé		observée ou mesurée	29,98 m	
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé		observée ou mesurée	59,39 m ²	
	Inertie		observée ou mesurée	Légère	
Type d'adjacence		observée ou mesurée	Vide-sanitaire		
Fenêtre 1	Surface de baies		observée ou mesurée	4,08 m ²	
	Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air		observée ou mesurée	15 mm	
	Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Oui	
	Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Air	
	Double fenêtre		observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique	
	Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets		observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies		observée ou mesurée	Est	
	Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
	Présence de joints		observée ou mesurée	Oui	
	Fenêtre 2	Surface de baies		observée ou mesurée	1,54 m ²
		Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air			observée ou mesurée	15 mm	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres sans ouverture possible
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,09 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	15 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 3	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres sans ouverture possible
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	 observée ou mesurée	4,08 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	15 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Fenêtre 4	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	 observée ou mesurée	6,71 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Épaisseur lame air	 observée ou mesurée	15 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 5	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Type de porte	 observée ou mesurée	Porte isolée avec double vitrage
Porte 1	Surface	 observée ou mesurée	1,83 m ²
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
équipements	Chaudière standard	Type d'installation de chauffage	🔍 observée ou mesurée Installation de chauffage sans solaire
		Type générateur	🔍 observée ou mesurée Chaudière standard
		Surface chauffée	🔍 observée ou mesurée 59,39 m ²
		Année d'installation	🔍 observée ou mesurée 2010
		Energie utilisée	🔍 observée ou mesurée Gaz
		Présence d'une ventouse	🔍 observée ou mesurée Oui
		Pn	🔍 observée ou mesurée 24 kW
		Présence d'une veilleuse	🔍 observée ou mesurée Non
		Type émetteur	🔍 observée ou mesurée Radiateur
		Surface chauffée par émetteur	🔍 observée ou mesurée 59,39 m ²
		Type de chauffage	🔍 observée ou mesurée Central
		Équipement d'intermittence	🔍 observée ou mesurée Central avec minimum de température
		Présence de comptage	🔍 observée ou mesurée Non
		Chaudière standard Gaz naturel	Type générateur
Type production ECS	🔍 observée ou mesurée Individuel		
Pièces alimentées contiguës	🔍 observée ou mesurée Non		
Production en volume habitable	🔍 observée ou mesurée Non		
Ventilation	Type de ventilation	🔍 observée ou mesurée VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012	
	Année installation	❌ valeur par défaut 2010	
	Plusieurs façades exposées	🔍 observée ou mesurée Oui	
	Menuiseries avec joints	🔍 observée ou mesurée Oui	

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s) Type d'immeuble : **Maison individuelle**
Département : **EURE** Date de construction :
Commune : **PULLAY (27130)** Année de l'installation : **< à 15 ans**
Adresse : **Domaine des Bois Francs** Distributeur d'électricité : **Enedis**
Lieu-dit / immeuble : **Center Parcs Lot 58 - Ilot 7 i**
Réf. Cadastre : **D 263** Rapport n° : [REDACTED]
▪ Désignation et situation du lot de (co)propriété :
La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ Identité du donneur d'ordre
Nom / Prénom : **BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE**
Adresse : **1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS**
▪ Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
Autre le cas échéant (préciser)
▪ Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :
BNP [REDACTED]

3 CONCLUSION

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

4 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ Identité de l'opérateur :
Nom : **DOURDOU**
Prénom : **Jean-Charles**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **BEXCC**
Adresse : **79 route d'Orléans**
27000 EVREUX
N° Siret : **51025961700023**
Désignation de la compagnie d'assurance : **LSN ASSURANCES**
N° de police : **10583929904A006** date de validité : **31/12/2024**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ABCIDIA**, le **08/10/2020**, jusqu'au **07/10/2027**
N° de certification : **17-1027**

5 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

6 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.1.3 g)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.	Chaufferie

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.4.3 e)	Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un CIRCUIT n'est pas adapté à la section des CONDUCTEURS correspondants.	Chaufferie	Section sur différentiel

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux



contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Chaufferie	Manque cache sur tableau
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.	Chaufferie	

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	Chaufferie

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (*) **Avertissement:** la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a2)	Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

- (1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

7 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

Etat de l'installation intérieure d'électricité



N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.4 a)	CONNEXION assurée des ELEMENTS CONDUCTEURS de la structure porteuse et des CANALISATIONS métalliques à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale (résistance de continuité ≤ 2 ohms).	Les canalisations d'eau chaude sont en PERet donc à ne pas relier la terre
B.5.3 a	Présence d'une LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Les canalisations d'eau chaude sont en PERet donc à ne pas relier la terre

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

8 AUTRES CONSTATATIONS

Néant

9 EXPLICITATIONS DETAILEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p> <p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Etat de l'installation intérieure d'électricité





Informations complémentaires :

<p><u>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :</u> L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p><u>Socles de prise de courant de type à obturateurs :</u> L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>
<p><u>Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):</u> La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

10 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **17/10/2024**
 Date de fin de validité : **16/10/2027**
 Etat rédigé à **EVREUX** Le **17/10/2024**
 Nom : **DOURDOU** Prénom : **Jean-Charles**

BEXCC
 79 Route d'Orléans
 27000 EVREUX
 Tél : 02 77 12 00 10
 Fax : 02 77 12 00 11
 N° TVA Intracommunautaire : FR 3510259617
 SIRET : 510 259 617 00015 - APE 7120 B

Etat de l'installation intérieure d'électricité



CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

Saint Rémy les chevreuse, le 01/07/2024



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

DOURDOU Jean-charles

sous le numéro DI-17-1027

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes

- Plomb Crep** Prise d'effet : 08/09/2022 Validité : 07/09/2029
[Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]

- GAZ** Prise d'effet : 08/09/2022 Validité : 07/09/2029
[Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]

- DPE sans mention** Prise d'effet : 09/07/2020 Validité : 08/07/2027
[arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique]

- Amiante Sans Mention** Prise d'effet : 28/02/2020 Validité : 27/02/2027
[Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]

- Audit Energetique** Prise d'effet : 25/03/2024 Validité : 30/04/2025
[Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]

- Electricite** Prise d'effet : 08/10/2020 Validité : 07/10/2027
[Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]



Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier
PRO D6

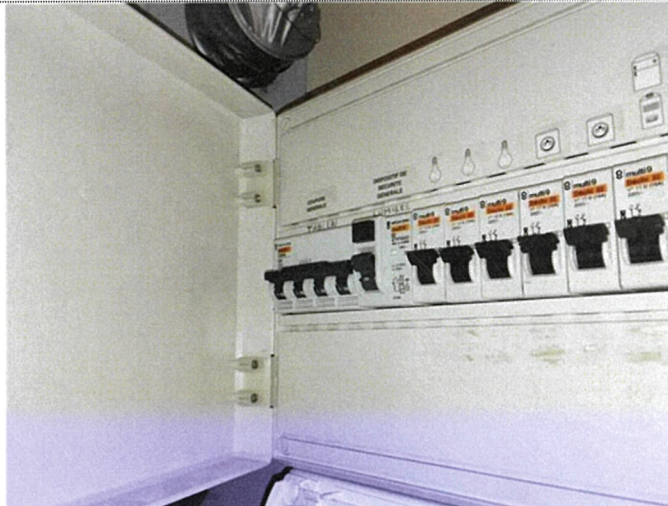


Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
01 30 85 25 71 - www.abcidia-certification.fr
ENR20 V10 du 02 décembre 2021

ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.1.3 g)

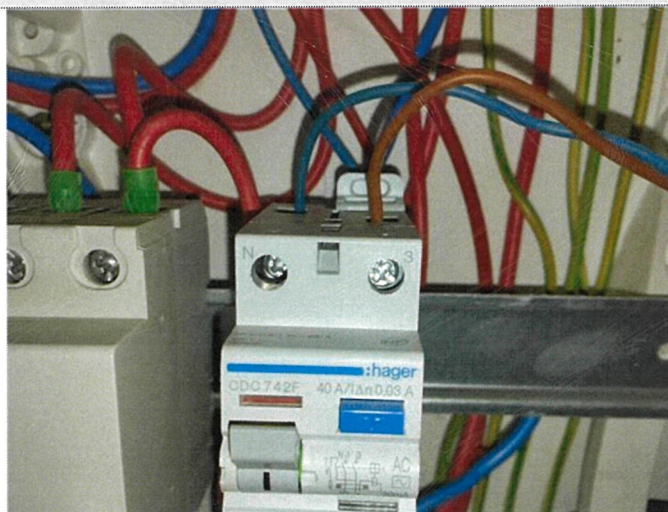


Description : Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.

Observation(s)

Localisation : Chaufferie

Point de contrôle N° B.4.3 e)



Description : Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un CIRCUIT n'est pas adapté à la section des CONDUCTEURS correspondants.

Observation(s) Section sur différentiel

Localisation : Chaufferie

Point de contrôle N° B.7.3 a)



<u>Description :</u>	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
<u>Observation(s)</u>	Manque cache sur tableau
<u>Localisation :</u>	Chaufferie

Point de contrôle N° B.7.3 e)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	
<u>Localisation :</u>	Chaufferie

Etat de l'installation intérieure d'électricité



Point de contrôle N° B.8.3 e)



<u>Description :</u>	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.
<u>Observation(s)</u>	
<u>Localisation :</u>	Chaufferie



RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;

Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ● Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> appartement <input checked="" type="checkbox"/> maison individuelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : Center Parcs Lot 58 - Ilot 7 i Domaine des Bois Francs 27130 PULLAY
Nature du gaz distribué : <input checked="" type="checkbox"/> GN <input type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> Air propane ou butané	Escalier : Bâtiment : N° de logement :
Distributeur de gaz : Installation alimentée en gaz : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Rapport n° [REDACTED]	Etage : Numéro de Lot : Réf. Cadastre : D 263 Date du Permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

<ul style="list-style-type: none"> ● Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz : Nom : BNP [REDACTED] Prénom : Adresse : 27130 Pullay 27130 PULLAY	
<ul style="list-style-type: none"> ● Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre : Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Nom / Prénom BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE Adresse : 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS	
<ul style="list-style-type: none"> ● Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Nom : BNP [REDACTED] Prénom : Adresse : 27130 Pullay 27130 PULLAY	<input checked="" type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou <input type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur Numéro :

C CONCLUSION

L'installation ne comporte **aucune anomalie**.

L'installation **comporte des anomalies** de type **A1** qui devront être réparées **ultérieurement**.

L'installation **comporte des anomalies** de type **A2** qui devront être réparées **dans les meilleurs délais**.

L'installation **comporte des anomalies** de type **DGI** qui devront être réparées **avant remise en service**.

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

L'installation comporte **une anomalie 32c** qui devra faire l'objet d'un **traitement particulier** par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz



D DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
<ul style="list-style-type: none"> • Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : DOURDOU Jean-Charles Raison sociale et nom de l'entreprise : BEXCC Adresse : 79 route d'Orléans 27000 EVREUX N° Siret : 51025961700023 	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation de la compagnie d'assurance Nom : LSN ASSURANCES N° de police : 10583929904A006 Date de validité : 31/12/2024
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ABCIDIA 4 route de la Noue 91190 GIF-SUR-YVETTE le 08/09/2022 N° de certification : 17-1027 Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Juillet 2022	

E IDENTIFICATION DES APPAREILS			
Autres appareils			Observations
Genre (1)	Type (2)	Taux de CO (ppm)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)		Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation		
Chaudière	Etanche		
CHAPPEE			
Initia 3 2;24FF	Chaufferie		

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur...
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
A.R.	Appareil Raccordé
D.E.M	Dispositif d'Extraction Mécanique
CENR	Chauffe Eau Non Raccordé

F ANOMALIES IDENTIFIEES
Néant

G IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTROLES ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTROLES N'AYANT PAS PU ETRE REALISES

Liste des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs
Néant

Liste des points de contrôles n'ayant pu être réalisés	
N°	Intitulé
6a	C.3 Installation intérieure — Étanchéité apparente / Lecture d'un débit inférieur ou égal à 6 l/h
6b1	C.3 Installation intérieure — Étanchéité apparente / Lecture d'un débit supérieur à 6 l/h avec robinet(s) de commande ouvert(s)
6b2	C.3 Installation intérieure — Étanchéité apparente / Lecture d'un débit supérieur à 6 l/h avec robinet(s) de commande fermé(s)

Etat de l'installation intérieure de GAZ





H CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation** de contrôle de moins d'un an de la **vacuité des conduits de fumées** non présentée.
- Justificatif** d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement **n'est pas visitable**
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Néant


I EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Fermeture totale** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou **Fermeture partielle** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes :
 - Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie.

J EN CAS D'ANOMALIE 32c : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Transmission au Distributeur de gaz par _____ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie

K SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise  <p>BEXCC 79 Route d'Orléans 27000 EVREUX Tél : 02 77 12 00 10 Fax : 02 77 12 00 11 N° TVA Intracommunautaire: FR 38510259617 SIRET 510 250 617 00015 - APE 7120 B</p>	Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz Visite effectuée le : 17/10/2024 Fait à EVREUX le 17/10/2024 Rapport n° [REDACTED] Date de fin de validité : 16/10/2027 Nom / Prénom du responsable : SAUL Charline Nom / Prénom de l'opérateur : DOURDOU Jean-Charles
--	--

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



